

## "Le second traité de Maastricht est une étape supplémentaire vers l'union complète" dans The Guardian (7 février 1992)

**Légende:** Le 7 février 1992, commentant la signature, le jour même, du traité de Maastricht, le quotidien britannique The Guardian analyse la portée du traité sur l'Union européenne.

**Source:** The Guardian. 07.02.1992. Manchester: The Manchester Guardian and Evening News Ltd. "Second treaty of Maastricht brings full union closer", auteur:Palmer, John , p. 10.

**Copyright:** (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/le\\_second\\_traite\\_de\\_maastricht\\_est\\_une\\_etape\\_supplementaire\\_vers\\_l\\_union\\_complete\\_dans\\_the\\_guardian\\_7\\_fevrier\\_1992-fr-055637b3-a5fc-42f9-a1a3-0c53a733c6f7.html](http://www.cvce.eu/obj/le_second_traite_de_maastricht_est_une_etape_supplementaire_vers_l_union_complete_dans_the_guardian_7_fevrier_1992-fr-055637b3-a5fc-42f9-a1a3-0c53a733c6f7.html)



**Date de dernière mise à jour:** 05/07/2016

## Le second traité de Maastricht est une étape supplémentaire vers l'union complète

**John Palmer, à Bruxelles**

Les ministres des Affaires étrangères et des Finances des 12 États membres signeront aujourd'hui un traité dont l'objectif est de faire de la Communauté européenne une union économique et une puissance politique mondiale, et cela avant la fin de la décennie.

C'est dans la ville néerlandaise de Maastricht, qui a connu en décembre dernier le paroxysme éprouvant de plusieurs années de négociations portant sur un traité sur l'Union européenne, que le document sera signé.

Les ministres de la Communauté européenne savent pertinemment que sitôt le traité signé, il faudra déjà renégocier certaines de ses clauses majeures. Sous la pression d'un nombre grandissant de pays souhaitant adhérer, les États membres actuels de la Communauté européenne devront peut-être convenir des étapes ultérieures qui conduiront vers une union politique plus fédéraliste, et ce bien avant la date de révision de 1996 fixée à Maastricht.

«Jugé à l'aune de la lente évolution historique de la Communauté européenne, ce qui a été signé à Maastricht est un grand pas vers une Europe plus unie», a déclaré Max Kohnstamm, un proche collaborateur de Jean Monnet, le père fondateur prééminent de la Communauté européenne. «Mais ce traité, par rapport aux défis impressionnants auxquels la Communauté est actuellement confrontée, tant en Europe que dans le reste du monde, peut être perçu comme seulement un petit pas de plus sur une voie bien plus ambitieuse».

La Commission, le Parlement européen et la plupart des gouvernements de la Communauté européenne voient dans le traité de Maastricht une phase transitoire dans le processus devant mener à une union européenne complète. Le traité est un compromis juridique et politique complexe, entre la majorité qui souhaitait avancer plus rapidement vers l'union et une minorité – essentiellement, mais pas exclusivement britannique – qui était déterminée à freiner, voire à inverser la tendance vers une union fédérale de fait.

C'est la raison pour laquelle le traité de Maastricht envisage au moins trois «piliers» distincts de prise de décision: une extension du traité de Rome qui confère des pouvoirs plus larges au Conseil des ministres et au Parlement européen, une politique étrangère et de sécurité commune décidée sur la base d'une coopération intergouvernementale, et un processus parallèle couvrant la coopération policière et judiciaire.

Il a également été convenu que pour l'instant, la responsabilité de la défense resterait en dehors de la Communauté au sein de l'Union de l'Europe occidentale, une association plus souple de la plupart des pays de la Communauté européenne ayant des liens avec l'OTAN.

La caractéristique la plus bizarre de ce traité réside dans l'accord juridiquement sans précédent de tous les pays de la Communauté européenne, à l'exception de la Grande-Bretagne, de poursuivre l'ensemble des objectifs de la Charte sociale européenne. Il y a une conviction presque universelle que, après les élections générales au Royaume-Uni, le prochain gouvernement britannique – même avec John Major à sa tête – voudra rompre l'isolement de la Grande-Bretagne avant qu'un fossé trop grand ne se creuse au sujet des lois sociales.

Le sommet de Maastricht a permis d'arriver à un accord de principe stipulant l'accélération de l'aide aux régions et États les plus pauvres de la Communauté. Toutefois, le plan que le président de la Commission européenne Jacques Delors révélera la semaine prochaine à Strasbourg, et qui vise à doubler les dépenses régionales et à mettre en place un nouveau fonds pour aider les pays du sud les plus pauvres à finaliser l'union économique, déclenchera à coup sûr un conflit à l'heure où l'austérité budgétaire semble s'imposer à toute l'Europe.

Les craintes d'un rejet éventuel du traité par certains Parlements des 12 – à cause des limitations des nouvelles prérogatives du Parlement européen – ont diminué. Le Parlement européen lui-même acceptera probablement à contrecœur, et cela incitera les Parlements allemand, belge et italien à faire de même. Des

référendums populaires devront aussi être organisés au Danemark et en Irlande, même si une large majorité en faveur de l'union est pressentie dans les deux cas.

Les experts en matière de stratégie européenne sont déjà en train d'élaborer des prévisions selon lesquelles un nouveau traité devra être signé afin de renforcer le rôle de la Communauté européenne en matière de sécurité et de défense, et d'étendre toujours davantage les prérogatives du Parlement européen. Cela deviendra nécessaire lorsqu'en 1995 l'Autriche, la Suède, la Finlande, la Norvège, la Suisse et peut-être le Liechtenstein, Malte et Chypre deviendront des membres à part entière.

Certains analystes financiers prévoient un mouvement d'accélération similaire vers une monnaie unique, avec les marchés financiers qui devraient anticiper la création de fait d'une monnaie commune quelque temps avant 1997, année retenue dans le traité de Maastricht comme date d'adoption d'une décision portant sur une monnaie unique et une Banque centrale européenne.